

Lausanne le : La Cheffe du Département

ASA PARTENAIRES SA AGITATEURS D'ESPACES BENEFICIAIRES DE TERRITOIRES ACTIVATEURS DE PROJETS	ADRESSE AVENUE DE RUMINE 20 CH-1935 LAUSANNE 0041 21 921 28 24	Plan établi sur la base des données cadastrales du 25 mai 2024 fournies par le bureau : DTP SA Bureau d'étude, Rue des Tanneurs 20, 1356 Olve CH-1935 LAUSANNE 0041 21 921 28 24	Nombre d'engins
--	--	--	------------------------



 Périmètre du plan de détail « Zone centrale 15 LAT - A »
 Bâtiments, bâtiments souterrains et couverts existants
 Murs à conserver

 Aire des bâtiments de l'Abbatiale
 Aire des bâtiments à protéger (notes 1 à 3)
 Aire des bâtiments à conserver (note 4)
 Aire des bâtiments existants

- Aire d'évolution des constructions existantes et nouvelle
- Aire des aménagements extérieurs de l'Abbatiale
- Aire des aménagements extérieurs
- Aire de dégagement
- Aire de jardins
- Aire de stationnement

GÉNÉRALITÉS

- Bâtiment non concerné (hors périmètre)
- Bâtiment non concerné (enceinte de l'Abbatiale)

CLASSIFICATION DES TOITURES

- Toiture non exposée à la vue
- Toiture faiblement exposée à la vue
- Toiture fortement exposée à la vue

AJOUREMENTS ET OUVERTURES

- Lucarne (chien assis et chien debout)
- Velux (chassis rampant)
- Balcon baignoire (balcon encaissé)

[illegible]

LEGENDE

- Périmètre du PACom
- Bâtiment existant
- Bâtiment souterrain

PATRIMOINE BÂTI ET INVENTAIRES

- Note 1
- Note 2
- Note 3
- Note 4
- Note supérieure à 4

LIMITES DES CONSTRUCTIONS DES ROUTES

- Limite des constructions selon l'art. 36 LRou (à titre indicatif)
- Limite des constructions
- Front d'implantation obligatoire
- Bande d'implantation obligatoire
- Limite créée
- Limite radiée
- Limite maintenue

TEINTE ROSE

- Teinte rose : Surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80 al. 2 LATC peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité à l'exclusion de toute reconstruction
- Teinte rose radiée

DATES D'APPROBATION DES PLANS FIXANT LES LIMITES DES CONSTRUCTIONS DES ROUTES

- Plan partiel d'affectation "Le Bourg" fixant les limites des constructions, approuvé le 18.06.2002 ;
- Plan d'extension fixant la limite des constructions "Des le lieu dit La Bretenaule à Derrière Cour", approuvé le 08.08.1984 ;
- Plan de quartier de la zone d'habitation "Au Fochau", approuvé le 10.02.1997.

DATES D'APPROBATION DES PLANS FIXANT LES LIMITES DES CONSTRUCTIONS DES ROUTES